

# COMMUNE DE SILLAS

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5. ANNEXES 5.2 Annexes Sanitaires 5.2.2 Note technique



PROJET DE P.L.U. ARRETE  
par délibération du Conseil Communautaire  
du .....21/06/2011.....

PROJET DE P.L.U.  
soumis à ENQUETE PUBLIQUE  
du ...9/05/2012..... au ... 13/06/2012...

PROJET DE P.L.U. APPROUVE  
par délibération du Conseil Communautaire  
le .....23/10/2012...

*Architectes D.P.L.G.*

*Urbanistes D.E.S.S.*

*Paysagistes D.P.L.G.*

38, quai de Bacalan  
33300 BORDEAUX

Tél : 05 56 29 10 70  
Fax : 05 56 43 22 81

Email :  
mtp@agencemetaphore.fr



Affaire n°07-25e



## 1 EAU POTABLE

### 1.1 - La distribution

La production et la desserte en eau potable est assurée dans le cadre de 2 Syndicats Intercommunaux : celui de Grignols<sup>1</sup> et celui de Lerm-et-Musset<sup>2</sup>, dont le fermage est assuré en délégation de service public par la Lyonnaise des Eaux ; seule la commune de Captieux est en régie municipale.

SI GRIGNOLS	SI DE LERM-ET-MUSSET	CAPTIEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 forages (Cauvignac, Berdié, Laverrière --&gt; 84 m3/h)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 forage à Lerm-et-Musset (Les Baraques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 forages</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisés à 50 % de leur capacité de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisé 6h/j --&gt; marge d'augmentation jusqu'à 20h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• marge de manœuvre satisfaisante</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• excès de sulfates de chlorure --&gt; mélange des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• très bonne qualité des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• excès de fluor et arsenic --&gt; mélange des eaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>r</u>éseau de distribution : <ul style="list-style-type: none"> <li>- bien dimensionné</li> <li>- bon renouvellement (fonte --&gt; PVC)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>r</u>éseau de distribution : <ul style="list-style-type: none"> <li>- très étendu, petits diamètres --&gt; longs temps de séjour</li> <li>- quelques surpresseurs</li> <li>- réseau en araignée, peu maillé, peu économique</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>r</u>éseau de distribution : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mêmes caractéristiques que sur le SI de Lerm-et-Musset</li> </ul> </li> </ul>

Globalement, la ressource en eau ne présente pas de problème de capacité de production et bénéficie de marges de manœuvres à même d'accepter de nouveaux branchements liés au développement urbain attendu.

La situation en matière de desserte en réseaux publics est satisfaisante dans les zones U, la mise en œuvre du PLU nécessitera toutefois les travaux suivants :

#### ↳ Les besoins en matière d'eau potable

- ⊙ Le Bourg : est desservi de façon satisfaisante par un réseau neuf en Ø 160
- ⊙ Les Techeneys : nécessiteraient une extension de 100 m en Ø 53/63
- ⊙ Le Pec : desserte AEP en Ø 125 à Ø 160 satisfaisante

#### ↳ Les besoins en matière de défense incendie

- ⊙ Le Bourg et Les Techeneys : la défense incendie est satisfaisante et permet de couvrir les extensions projetées.
- ⊙ Le Pec : défense incendie assurée au Nord par le poteau n°7, mais pas au Sud où 1 poteau est à créer.

### 1.2 - La ressource

Actuellement, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Grignols (SIAEP) est alimenté par 3 forages qui produisent 80 m3/h pendant 15h/24h en période de pointe ; la Lyonnaise des Eaux a évalué la charge supplémentaire que représenterait l'urbanisation des zones U et 1AU des 9 PLU des communes adhérentes au Syndicat. Cette charge supplémentaire apparaît admissible et conduirait à porter le temps de production de 15h à 17h sur 24h.

Concernant la charge supplémentaire induite par l'ouverture des zones 2AU, elle conduirait à porter le temps de production de 19h à 20h, soit un seuil limite qui nécessiterait la création d'un 4<sup>ème</sup> forage.

Toutefois, conformément aux orientations du SAGE Nappe profonde (cf. RP – paragraphe III-5-2 Compatibilité avec le SAGE Nappe profonde), il conviendra avant de procéder à tout projet de nouveau prélèvement, de mettre en œuvre des actions visant aux économies d'eau et de maîtrise des consommations (contrôle des performances des réseaux publics, travaux de réhabilitation, politique de communication et de pédagogie auprès des citoyens et des professionnels, incitations financières aux économies d'eau, ...).

<sup>1</sup> Auquel adhèrent les communes de : Grignols, Cours-les-Bains, Marions, Labescau, Masseilles, Sendets, Sillas, Cauvignac, Lavazan.

<sup>2</sup> Auquel adhèrent les communes de : Lerm-et-Musset, Escaudes, Giscos, Goulade, Lartigue, Saint-Michel-de-Castelnau.

## 2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Seules les communes de Captieux, Grignols et Sillas sont équipées d'un système d'assainissement collectif. La commune de Lerm-et-Musset étudie un projet de station d'épuration de 250 EH.

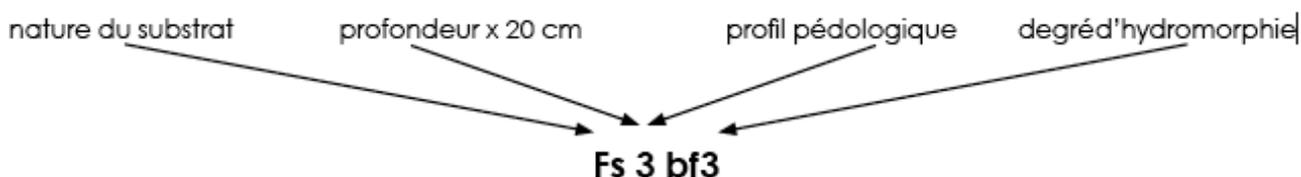
## 3 ASSAINISSEMENT AUTONOME

Tous les quartiers de la commune relèvent de l'assainissement autonome.

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), qui a été réalisé par le bureau d'études NCA en 2002 indique pour le territoire une aptitude des sols variable d'assez favorables à peu favorables (cf. carte ci-après).

La campagne de sondages de terrain réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement a permis de mettre en évidence 4 grandes unités pédologiques. Les différents types de sols sont décrits ci-dessous, du plus favorable à l'assainissement autonome au moins favorable.

### ↳ Explication des codes pédologiques utilisés :



Nature du substrat : Fs : Faciès sableux des graviers de l'Entre-deux-Mers F Faciès indifférencié des graviers de l'Entre-deux-Mers.

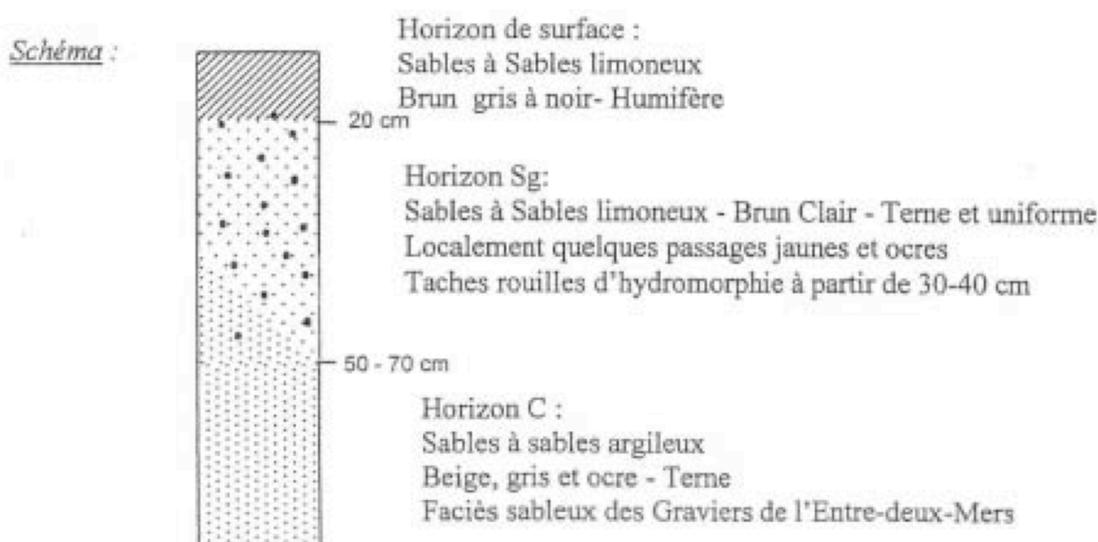
Profil pédologique : a : arénosols ; bf : brunisols fluviques ; g : réductisols.

Hydromorphie : 1, 2 : sols peu hydromorphes ; 3 : sols hydromorphes ; 4 et plus : hydromorphie importante.

### ↳ Brunisols fluviques sur sables des Graviers de L'Entre-deux-Mers (Fs 3-4 bf 3-4) :

Secteurs : Bon Lac, Broustic, Birot, Séguès, Les Techeneys, Boulan, Petrie, Metjat.

Il s'agit de sols sableux profonds constitués de trois horizons. C'est le sol le plus présent sur la commune.



Ce type de sols est peu favorable à l'assainissement autonome car l'eau circule à travers ces sols une grande partie de l'année. Les taches d'hydromorphie attestent de cette circulation. Les couleurs ternes montrent que ces sols sont très humides.

On ne pourra infiltrer d'eaux traitées à travers ces sols. Localement, ces sols sont pratiquement inondés par l'eau qui ruisselle en surface. Les sols deviennent alors défavorables et ne pourront pas être le siège de l'épuration des eaux traitées.

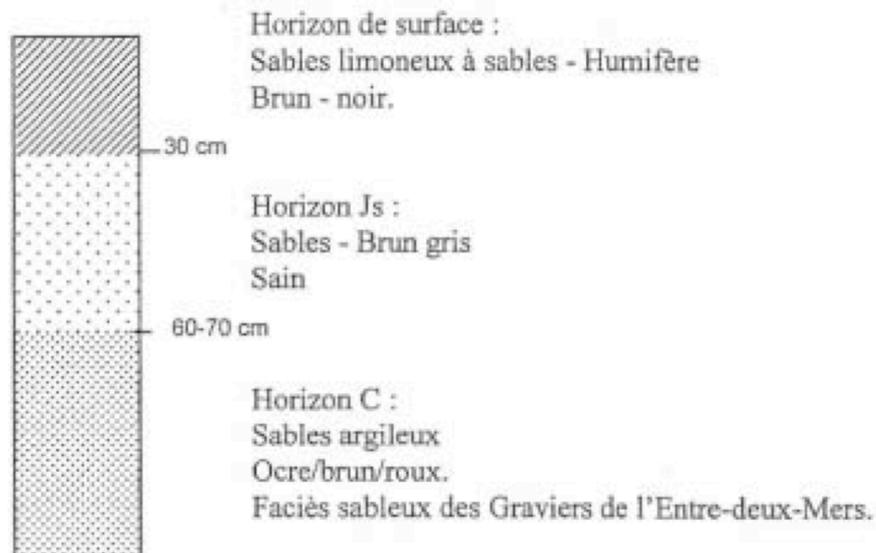
#### ↳ **Arénosols sains sur sables des Graviers de L'Entre-deux-Mers (Fs 3-4 a O) :**

Ces sols sont sableux et sains. Ils apparaissent assez ponctuellement sur la commune.

Secteurs: Mathiouet, Capon, Le Bourdieu, le Rézent.

Ici, le substrat est sableux et sain. Il apparaît à partir de 70 - 80 cm de profondeur. Il s'agit d'un sable ocre roux; composé d'un mélange de sables des Graviers de l'Entre-deux-Mers et également de colluvions d'origine mixte (en minorité). Les horizons sus-jacents sont également à dominance sableuse, sains et perméables. Ces sols sont donc perméables et favorables à l'assainissement autonome.

Schéma :

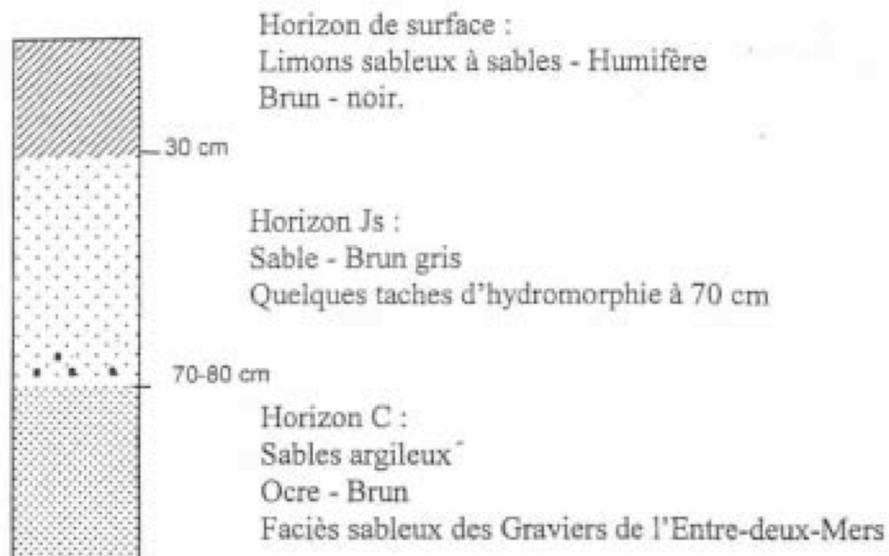


#### ↳ **Arénosols légèrement hydromorphes sur sables des Graviers de L'Entre-deux-Mers (Fs 4 a 2) :**

Secteurs: Baranque, Le Barsès, Le Gris, Cachalot.

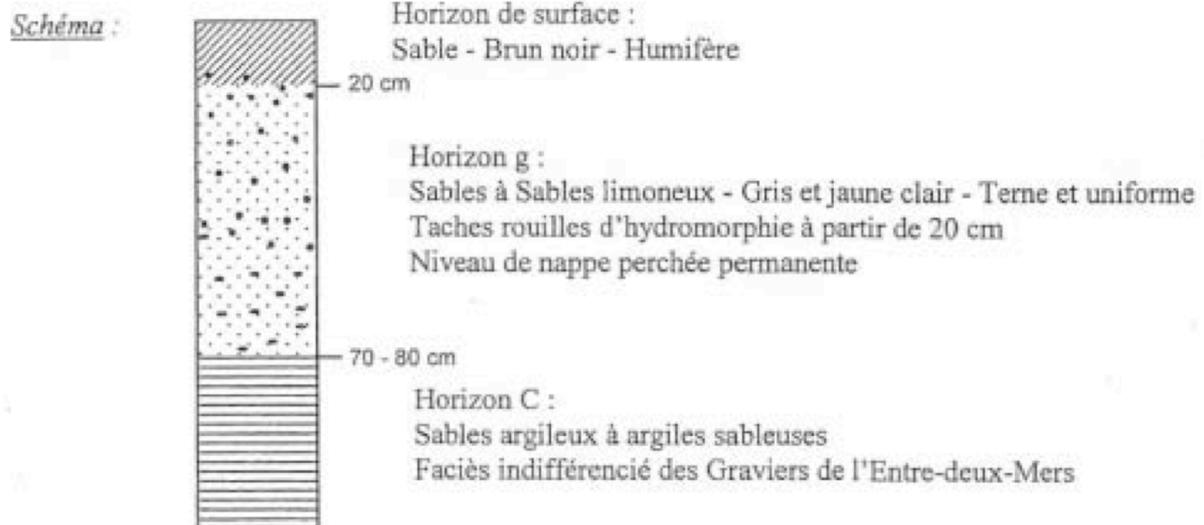
Ces sols sont sableux et peu différents des précédents. La description des horizons est identique. Ici, quelques taches d'hydromorphie apparaissent à 70 cm de profondeur. Ces taches montrent une circulation d'eau à cette profondeur l'hiver. Il existe donc un risque de saturation du sol en profondeur. Ces sols sont assez favorables à l'assainissement autonome.

Schéma :



### ↳ Réductisols sur formation indifférenciée des Graviers de L'Entre-deux-Mers (F 4 g 5) :

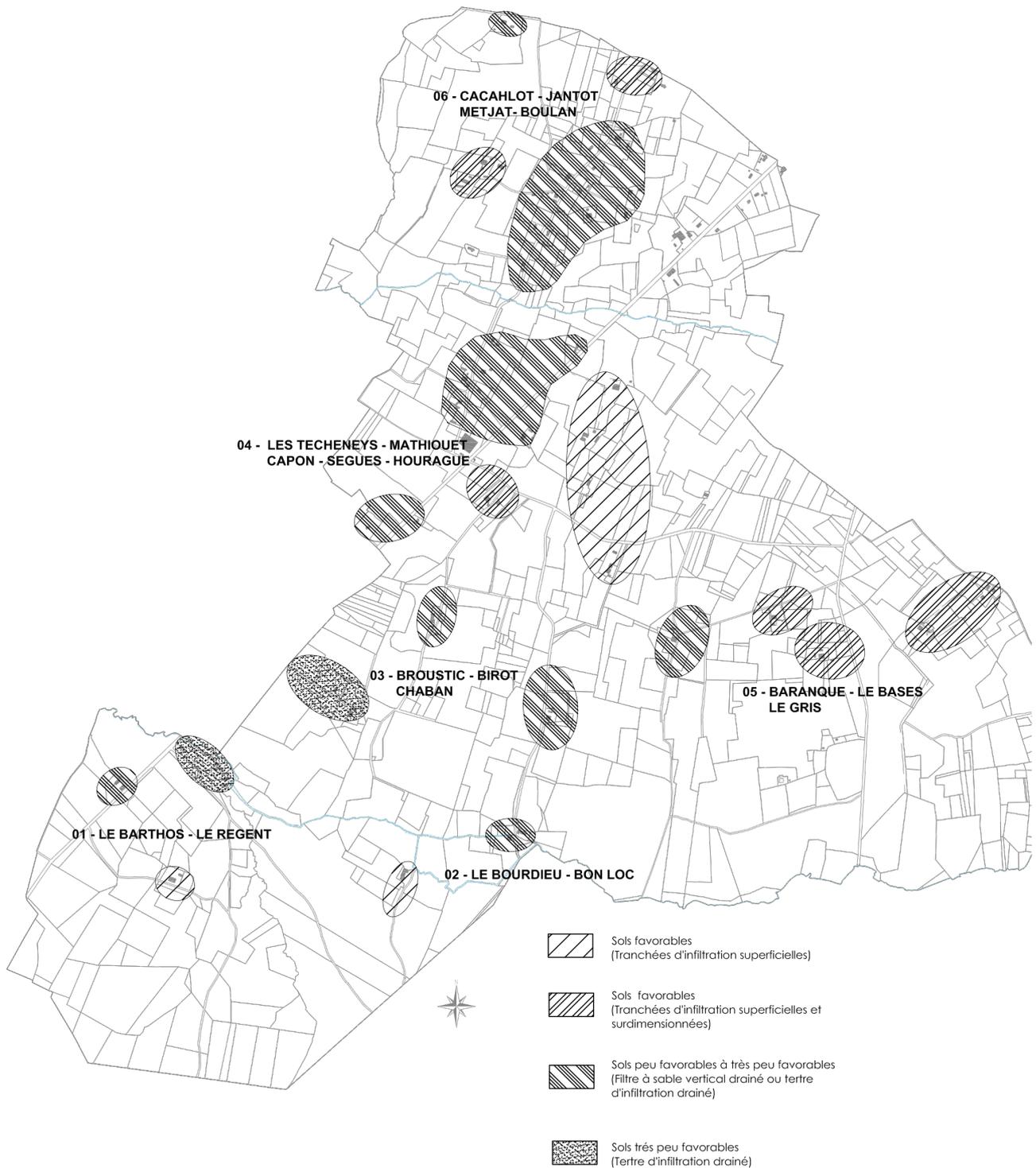
Secteurs: Bauyhaou, Le Foué, Le Tronc, Charréou, Puzos, Mouret, Sans.



Ces sols sont situés soit en position de plateau, soit en position de plaine basse. Ils ont la particularité d'être le siège de circulation préférentielle d'eau toute l'année (ou presque). L'hydromorphie se manifeste par la présence de taches nombreuses dès 20 cm de profondeur et par des couleurs ternes (grisâtres) qui symbolisent les phénomènes de réduction dus à l'eau.

De par ce fonctionnement en nappe perchée quasi permanente, ces sols sont défavorables à l'assainissement autonome. Les eaux devront donc être traitées hors-sol. Le substrat est composé des formations des Graviers de l'Entre-deux-Mers (faciès argileux ou sableux).

## CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME



## 4 ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS

### 4.1 - La collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes exerce la compétence collecte des déchets :

la collectivité assure en régie directe la collecte des ordures ménagères en porte à porte. Le transfert et le transport des ordures ménagères de Langon à Bègles sont réalisés par l'USSGETOM. La gestion de la déchèterie de Lerm-et-Musset est assurée en régie directe.

La collecte sélective et le traitement des déchets ont été confiés à l'USSGETOM, qui achemine les matériaux vers les centres de traitement.

Compétences exercées par l'EPCI	Ordures ménagères	verre	Briques alimentaires, cartons, journaux, magazines	Bouteilles en plastique, boîtes métalliques	Déchets déchèterie	Déchets ménagers spéciaux	Cartons professionnels
Mode d'organisation	PàP et bacs regroupement	AV	AV	AV	Déchèterie	Déchèterie	PàP
Collecte							
Transfert/transport							
Traitement							

#### II.1. Répartition des compétences d'élimination des déchets

	Opérations assurées par l'USSGETOM
	Opérations assurées par prestataires
	Opérations assurées par la Communauté de Communes

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

AV = Apport Volontaire

#### L'organisation des collectes

Quatre tournées sont assurées par semaine, avec deux passages pour les commerçants de Captieux et Grignols.

Les communes sont collectées de la manière suivante :

Captieux et Escaudes et commerces de Grignols : le lundi matin

Cauvignac, Labescau, Lavazan, Marions, Masseilles, Sendets, Sillas : le mercredi matin

Giscos, Goulade, Lartigue, Lerm-et-Musset, St-Michel de Castelnaud et commerces de Captieux : le jeudi matin

Cours-les-Bains et Grignols : le vendredi matin.

La collecte des déchets se fait au porte-à-porte ou par bacs de regroupement. Sont à exclure des déchets ménagers, les déchets recyclables qui doivent être apportés dans les conteneurs de tri sélectif ou les déchets collectés en déchèterie (bois, déchets verts, encombrants, ferrailles, ...).

Les déchets collectés sont transportés au centre de transfert de Fargues-de-Langon, géré par l'USSGETOM. Le process de transfert adopté par l'USSGETOM permet, grâce à un compactage des ordures, une grande facilité de transport vers l'usine d'incinération ASTRIA à Bègles. Après compactage, les ordures ménagères sont stockées dans des caissons étanches qui présentent de nombreux avantages :

une réduction du volume final, d'où une économie importante sur le transport (nombre de trajets, carburant),

l'étanchéité des caissons permet de supprimer l'impact sur l'environnement : pas d'odeurs, pas d'écoulement de liquides, pas d'envols de papiers, ...,

les conteneurs pourront être transportés à terme par voie ferrée ou sur des barges.

#### **4.2 - La déchèterie de Lerm-et-Musset**

La commune de Lerm-et-Musset a été choisie pour sa position centrale entre les communes de Captieux et Grignols. Le choix du site a été déterminé par la cession gratuite du terrain par la Commune à la Communauté de Communes.

La déchèterie, implantée lieu-dit « Cantalauze », se situe à 10 km de Captieux et 11 km de Grignols.

##### *Caractéristiques des infrastructures*

Le déchargement des matériaux est assuré à partir d'un quai surélevé surplombant 6 bennes de stockage. Le quai en forme de U est réalisé par l'assemblage de blocs béton avec sol antidérapant. La hauteur est de 2,10 m. En 2006, le quai a été agrandi avec l'ajout de 2 blocs supplémentaires, ce qui facilite la manœuvre des véhicules lors du déchargement. La plateforme est protégée par des garde-corps amovibles en acier galvanisé. Une porte d'accès permet le stockage des DEEE et des cartons sous la structure du quai. Des protections de bennes sont fixées sur les côtés de la plateforme. Les bennes sont posées sur des rails de guidage. Le quai est réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes (RTC).

Sur le site, le stockage des déchets est assuré de la manière suivante :

- 2 bennes de 30 m3 pour le tout-venant
- 1 benne de 30 m3 pour les ferrailles
- 1 benne de 30 m3 pour les déchets verts
- 1 benne de 30 m3 pour le bois
- 1 benne de 10 m3 pour les gravats

1 benne de 10 m3 est utilisée comme benne de passe.

Des conteneurs spéciaux pour verre, cartons, plastiques, huiles de vidange sont installés dans l'enceinte. Une armoire à D.M.S de 5,7 m3, avec barre anti-effraction, permet la collecte des déchets spéciaux (peintures, solvants, batteries, ...).

##### *Manutention, reprise et transport des déchets*

Les bennes sont enlevées par camions équipés de matériel de chargement autonome. La prestation est assurée par l'USSGETOM. En ce qui concerne la ferraille, l'enlèvement est effectué par l'entreprise DECONS.

Les DEEE ont été repris par l'association ENVIE 2E AQUITAINE, entreprise d'insertion, jusqu'en février 2007.

Une convention a été signée avec l'OCAD3E en mars 2007 pour l'enlèvement des DEEE. La prestation est assurée par VAL PLUS.

L'enlèvement des déchets ménagers spéciaux (produits phytosanitaires, peintures, bombes aérosols, batteries, ...), ainsi que le traitement sont assurés par un prestataire de services, le groupe TRIADIS SERVICES.

Toutes les manutentions (décharge et enlèvement) doivent être effectuées sous le contrôle du gardien en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie ou pendant les heures d'ouverture en l'absence de tout véhicule sur le site.